

102

Dossier n°3



**La France
et la guerre
coloniale portugaise**

En Afrique Noire, depuis des années, la France aide les deux derniers gouvernements, qui s'efforcent de préserver le colonialisme et l'apartheid.

Le soutien au Portugal et à ses guerres coloniales, comme le soutien à l'Afrique du Sud, se manifeste aussi bien dans les domaines militaire et diplomatique, que dans le domaine économique.

De cet aspect de la politique africaine de son gouvernement, le peuple français reste peu averti, l'information officielle, le voyage présidentiel en Afrique francophone, tout concorde à entretenir l'illusion d'une réelle coopération avec l'Afrique indépendante et d'un refus du racisme.

Cependant, avec beaucoup de discrétion, des complicités se trament.



1 - LA FRANCE INVESTIT DANS LES « TERRITOIRES D'OUTRE-MER » DU PORTUGAL

LE BARRAGE DE CABORA BASSA, au Mozambique, dont la première partie doit être terminée en 1974, représentera avec l'ensemble du complexe un investissement de 220 millions de nos francs. Sa capacité de production sera alors supérieure à celle d'Assouan.

Les travaux serviront en outre :

- A créer un lac de retenue, voie de navigation entre le Mozambique et la Rhodésie ;
- A implanter dans les régions nouvellement irriguées qui entoureront le barrage, une population d'un million de colons qui aidera à « blanchir » cette région stratégique de l'Afrique Australe.

L'Afrique du Sud a envoyé des troupes pour aider le Portugal à protéger les travaux.

Le consortium hydro-électrique du Zambèze qui en a la charge était à l'origine composé par :

- *La Compagnie des Constructions Internationales* (France) ;
- *La Compagnie Générale d'Entreprises Electriques* (France) ;
- *ALSTHOM* (France) ;
- *La Compagnie Générale des Constructions Electriques et Mécaniques* (France)

et par des compagnies d'Afrique du Sud, d'Allemagne de l'Ouest, de Suède, d'Italie et de Grande-Bretagne, les crédits étant assurés par la *Banque de Paris et des Pays-Bas* (31 millions de livres) et par la *Kredit Auf Stalt Für Wieder Auf Bau* (32 millions de livres).

Depuis ce premier projet, certains gouvernements ont demandé aux groupes de leurs pays de se retirer, notamment l'Italie, la Suède et l'Angleterre. *La France est restée, avec l'Allemagne de l'Ouest et l'Afrique du Sud.* La position de ces pays vient d'être condamnée par l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) qui a décidé d'intervenir auprès des gouvernements français, anglais et de R.F.A.

Pour les Mozambicains, la construction de ce barrage va rapidement se solder par le « déplacement » de 25 000 « indigènes » (cf. Le développement de la Vallée du Zambèze. Doc. officiel portugais). Les terres irriguées seront données à 1 million de nouveaux colons blancs. Le gouvernement français, essaie néanmoins de trouver à sa participation une justification morale : « M. Rui Patricio, Ministre des Affaires étrangères du Portugal, était attendu à Paris le 21 janvier 1971, pour une visite officielle de 48 h, au cours de laquelle il devait s'entretenir notamment avec M. Maurice Schumann — on peut penser que la question du barrage de Cabora Bassa aura été évoquée — de toute manière, pour le gouvernement français sa participation à la construction du barrage ne saurait être remise en question. Il s'agit, en effet, pour Paris de la construction d'un ouvrage de caractère social devant profiter aux populations d'Afrique Noire elles-mêmes et non à une quelconque minorité blanche ». (Marchés Tropicaux - 23-1-1971)

2 - INVESTISSEMENTS DIVERS RECENTS

La Companhia Mineiria do Lobito et la Société française d'études minières, entreprise liée étroitement au Bureau de Recherches Géologiques et Minières, ont signé un contrat pour l'exécution du plan de prospection de minerais non ferreux déjà repérés dans les zones de concession de la Mineiria (Angola). (Marchés Tropicaux - 1-8-1970)

M. Champion, de l'Institut français de recherches fruitières outre-mer, s'est rendu en Angola sur l'invitation de la direction provinciale à l'économie, pour réaliser des études en vue de la culture bananière en Angola. (Marchés Tropicaux - 20-8-1970)

La Compagnie Générale d'Entreprises Electriques (C.G.E.E.) filiale de la Compagnie Générale d'Electricité, vient d'obtenir après une vive compétition avec des groupes anglais, allemands et sud-africains, un important marché portant sur la construction d'un complexe industriel cotonnier à Matola, au Mozambique ; le contrat a été signé le 30-12-1970 à Paris... L'ensemble représente un investissement de 10 millions de dollars... La Société Texcom bénéficie d'un crédit acheteur fourni par la Banque française du Commerce Extérieur et la Banque de Suez et de l'Union des Mines. (Marchés Tropicaux - 9-1-1971)

La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, dans son assemblée générale du 11 juin 1970, signale que la superficie du domaine minier d'« Aquitaine Mozambique », a été portée de 37 000 à 60 000 km².

Cette société a décidé d'étendre ses prospections pétrolières à la forêt de Cheriagoma au Mozambique. (Marchés Tropicaux - 7-11-1970)

Sa filiale au Mozambique est groupée avec une société sud-africaine (Anglo-American Corporation) et une société allemande.

La Compagnie Générale des Pétroles prévoit un investissement de 40 millions de francs pour la prospection pétrolière en Angola. (Marchés Tropicaux n° 1270 - 1970)

Un groupe de dix personnes, directeurs et représentants des agences de voyages françaises visite le Mozambique sur l'invitation de la Compagnie Portugaise de transports aériens T.A.P. (Marchés Tropicaux - 3-10-1970)

Une des sociétés sucrières formées ces dernières années au Mozambique est à participation française (C.O.M.P.A.D.E.C., présente Rouiller et CERIS) (Nations unies — Les intérêts économiques étrangers et la décolonisation 1969).

« Un consortium Franco-Sud-Africain a obtenu des droits exclusifs de recherche et d'exploitation de gisements de pétrole sur une superficie de 37 000 km² (au sud du pays) dont 1/3 en mer et 2/3 sur terre.

» Ce consortium groupe la célèbre « Anglo-American » du banquier S.D. Eric Oppenheimer et deux groupes français, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.) et l'Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières (E.R.A.P.-E.L.F.).

» Les 3 groupes feront des travaux de recherche d'un montant de 3,43 millions de francs la 1^{re} année, 6,86 millions la 2^e année, et 13,72 millions la 3^e. En août 1968 une société allemande Gelsenkicken Bergwerks Aktiengesellschaft s'est jointe au consortium, l'E.R.A.P. française lui ayant cédé ses parts. »

... « Or, ces territoires où agissent les maquisards du F.R.E.L.I.M.O. échappent pratiquement au contrôle de l'occupant portugais, et les compagnies pétrolières ne peuvent y opérer sans obtenir au préalable la « pacification du territoire. » (Problèmes Politiques et Sociaux n° 57 - Doc. Française)

« Parmi les fournisseurs de l'Angola, la France est le cinquième (5,25 %). Nos exportations sont passées de 1967 à 1968 de 321,6 à 457,5 millions d'escudos, soit une progression de 42,23 % ; ce qui représentait pour 1968 un taux de couverture de 1220 % des importations par les exportations et une amélioration du solde de notre balance commerciale de 182 % de 1966 à 1968.

...» Le volume des exportations de blé est passé de 1968 à 63,576 tonnes et 92 millions d'escudos, ce qui représente 20 % du total de nos ventes et place la France au second rang des pays fournisseurs de produits alimentaires essentiels après le Portugal. » (M.O.C.I. - 27-8-1970 - n° 979 - § 3386)

Au Mozambique signalons encore :

— Que la Texcom, entreprise industrielle portugaise de traite-

ment du coton, est financée par la Compagnie Générale d'Entreprises Electriques française ;

- Que le groupe F.A.S.O.L. qui réunit des industries de pâte à papier, savon, et de traitement des arachides, est formé par la Compagnie Générale d'Entreprises Electriques, la Banque de Suez et l'Anglo-American Corporation ;
- Que PECHINEY a prêté en 1967, 420 millions d'escudos à la Société Aluminio Portugese ;
- Que SCHNEIDER LE CREUSOT, avec la Société des Etudes et Entreprises Electriques, représente la France dans les fonderies d'acier de la province du Tete.

La France participe également aux industries suivantes :

- Produits fertilisants (Sodeix et Socalta), usines de bicyclettes, fabriques d'allumettes (Mozambique), raffineries (participation du groupe français S.A.C.O.R. à la grande entreprise ANGOL, en Angola) et la totalité des minerais radioactifs du Mozambique est achetée par le « Commissariat à l'Energie Atomique » français.

On peut citer en conclusion un extrait du journal « La Vie Française » du 13-11-1970 - G.-Martin Champier).

« Les français ne sont guère apparus au Mozambique pour y travailler que depuis cinq ans. Ils seront 300 à Noël. Une grande étude de réorganisation des chemins de fer a été demandée par la province à S.O.F.R.E.R.A.I.L. en 1967, et est complétée actuellement. Il y a des prospections par le B.R.G.M. dans la région du Tete, des recherches pétrolières par la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine et ses sous-traitants ; Compagnie Générale de Géophysique, Schlumberger, Languedocienne, Forenco. ... » Les banques se manifestent : Banque française du Commerce Extérieur, B.N.P., Suez, Paris et Pays-Bas...

... » Zamco a remporté le concours de Cabora Bassa. Zamco a sa direction génie civil à Paris, sa direction équipement électrique à Düsseldorf, son siège à Lisbonne. Des entreprises sud-africaines, italiennes, portugaises, s'ajoutent aux chefs de file qui sont pour la France : les grands travaux de Marseille, la Compagnie des Constructions Internationales, Fougerolle-Limousin, Alsthom, la Compagnie Générale d'Electricité. »

1 — A L'O.N.U.

La France s'abstient :

en 1967 (22^e session) lors du vote des motions qui :

- Réaffirme le droit inaliénable des peuples coloniaux à l'autodétermination, à l'indépendance et à la possession des ressources naturelles de leur territoire...
- Condamne énergiquement l'exploitation des pays et des peuples coloniaux ainsi que les méthodes pratiquées dans les territoires sous domination coloniale par des intérêts étrangers financiers, économiques et autres qui visent à perpétuer les régimes coloniaux.

en 1969 :

- Le 12 décembre, lors du vote d'une résolution qui « recommande à toutes les organisations des Nations Unies d'apporter toute l'aide possible aux peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale et, en particulier, d'élaborer dans le cadre de leurs activités respectives et en collaboration avec l'O.U.A. et par son intermédiaire, avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets d'assistance aux peuples opprimés de Rhodésie, d'Afrique du Sud, de Namibie et des territoires administrés par le Portugal...

invite toutes les institutions spécialisées et toutes les institutions internationales (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), Fonds Monétaire International) à prendre toutes les mesures nécessaires pour cesser toute assistance financière, économique, technique et autre, aux gouvernements portugais et sud-africain, jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur politique de division raciale et de domination coloniale... et invite à mettre fin à toute collaboration avec les gouvernements portugais et sud-africain et avec le régime illégal de la minorité raciste de la Rhodésie.

le 14-12-1970 lors du vote de la résolution 2704 qui :

- *Prie instamment les institutions spécialisées et les organisations intéressées qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures nécessaires en vue de l'application intégrale des dispositions, des résolutions pertinentes concernant l'assistance aux Mouvements de Libération Nationale et la cessation de toute collaboration avec les gouvernements portugais et sud-africain, ainsi qu'avec le régime illégal de la minorité raciste en Rhodésie.*

2 — A L'U.N.E.S.C.O.

A l'U.N.E.S.C.O. la France a voté en 1968 :

- *Contre le paragraphe 3 de la résolution 9-12 de la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O. qui « attire l'attention... sur la nécessité de renforcer l'activité de l'U.N.E.S.C.O. dans les domaines de sa compétence en vue d'aider à tous égards les peuples qui luttent pour se libérer du joug colonial... et élaborer en coopération avec l'O.U.A. et par son intermédiaire avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets à cette fin.*
- *S'est abstenue lors du vote du paragraphe 5 de la même résolution qui « confirme la décision de l'U.N.E.S.C.O. de n'accorder aucune aide aux gouvernements du Portugal, de la République Sud-Africaine et de la Rhodésie, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture...*
- *A été la seule à voter contre la décision du Conseil Exécutif de l'U.N.E.S.C.O., de tenir à Helsinki en juin 1972, une conférence européenne des Ministres de la Culture, parce que l'U.N.E.S.C.O. a décidé de ne pas y inviter le Portugal.*

Résolution adoptée par l'assemblée générale - 2627 (XXV) à l'occasion du 25^e anniversaire de l'organisation des Nations Unies.

Paragraphe 6 :

... Un grand nombre de territoires et de peuples continuent à se voir refuser leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance en particulier en Namibie, en Rhodésie du Sud, en Angola, au Mozambique et en Guinée Bissau, ce qui constitue de la part de certains états récalcitrants et du régime illégal de la Rhodésie du Sud, un défi délibéré et déplorable à l'O.N.U. et à l'opinion publique mondiale. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les peuples coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance et nous condamnons toutes les mesures qui privent tout peuple de ces droits. En reconnaissant la légitimité de la lutte que les peuples coloniaux mènent pour leur liberté par tous les moyens dont ils disposent nous demandons à tous les gouvernements de se conformer à cet égard aux dispositions de la Charte... nous soulignons que ces pays et ces peuples sont en

droit, dans leur juste combat, de demander toute l'aide morale et matérielle nécessaire conformément aux buts et aux principes de la Charte.

Résolution 2704 (XXV) de l'assemblée générale de l'O.N.U. § 5. *Renouvelle son pressant appel aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies pour qu'ils prêtent tout l'appui moral et matériel possible aux peuples qui luttent pour se libérer du régime colonial et en particulier pour qu'ils élaborent avec l'active coopération de l'O.U.A. et par son intermédiaire, avec celle des mouvements de libération nationale, des programmes concrets d'assistance aux peuples de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et des territoires administrés par le Portugal, particulièrement aux populations des régions libérées de ces territoires.*

Rappelons que :

- *En 1969, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances, a fait un voyage « privé » au Mozambique.*
- *Le 20 avril 1970 le gouvernement français a refusé la mise en accusation du Portugal à l'assemblée du Conseil de l'Europe.*
- *En juin 1970, M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères s'est rendu en voyage officiel au Portugal. « Les relations entre la France et le Portugal sont excellentes. Aucun problème ne se pose entre les deux pays que lie une amitié séculaire ».*
- *Le 22-7-1971, le Ministre des Affaires étrangères du Portugal s'est rendu en visite officielle à Paris.*



SA.330

**AEROMOBILIDADE - VOO COM QUALQUER TEMPO
RAPIDEZ - SEGURANÇA
EFICÁCIA OPERACIONAL**

O Hélicoptero SA 330 é um aparelho biturbina dotado de uma grande reserva de potência que pode transportar 20 homens armados a uma velocidade de 270 km. por hora

Concebido para operar directamente em zona de combate, corresponde aos imperativos operacionais mais severos das Forças Armadas para os próximos quinze anos

SUD-AVIATION

A fábrica de aviação francesa Sud-Aviation, que forneceu a Portugal grande número de helicópteros "Alouette", faz publicidade, nos jornais militares portugueses para o helicóptero tipo SA.330, dum tamanho superior.

L'aide militaire de la France aux guerres coloniales Portugaises se fait directement et par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud.

Il s'agit d'une aide directe, sans restriction sur le mode d'utilisation, qui s'ajoute à celles d'autres pays et à celle de l'O.T.A.N.

La Flotte PORTUGAISE comprend :

- 3 patrouilleurs construits en France et payés par les Etats-Unis pour le Portugal (1954-1955) ;
- 4 frégates, (coût : 2 400 millions d'escudos, 2 400 tonnes, vitesse 26 nœuds, 102 mètres de long). Leur armement d'artillerie est très perfectionné ;
- 4 sous-marins, type Daphné, de 869 tonnes (équipage de 50 personnes) ont été construits à Nantes entre 1967 et 1969. Ces navires, équipés pour servir en zone tropicale, ont été payés grâce à un prêt de 100 millions de francs, *garanti par le gouvernement français*. D'après une déclaration du gouvernement portugais, la commande n'a pas été passée à la Grande-Bretagne parce que celle-ci aurait imposé des restrictions sur l'utilisation en Afrique.

D'autres frégates ont été commandées aux chantiers de Nantes. Dans les chantiers navals portugais, des vaisseaux de guerre en construction en 1967 pour une somme de 800 millions d'escudos, devaient être équipés avec des moteurs français.

— *Aviation* :

Le Portugal est un de nos meilleurs clients pour les *hélicoptères* « Alouette », qui ont fait leurs preuves pour la « pacification ».

La fourniture d'Alouette II a commencé en 1958. 21 ont été livrées en 1963.

En 1969, il existait au moins 54 Alouette III dans les « provinces d'Outre-Mer » du Portugal. Une commande de 1 241 350 Livres Sterling a été faite par le Portugal en 1968 à la Société française « Sud-Aviation » et à la « Société Nationale de Construction Aéronautique de Paris ».

Les Alouette III peuvent transporter six soldats en armes ou être équipées d'armements divers : missiles français Air sol 11 et 12 de 6 km de portée, mitrailleuses de 20 mm, fusils mitrailleurs de 7,62 mm, réserves latérales de 18 à 36 rockets.

The image shows a technical drawing on the left and a form titled "FICHE MATRICULE D'EQUIPEMENT" on the right. The drawing includes handwritten notes and technical specifications. The form contains fields for aircraft identification, manufacturer (SUD AVIATION), and various technical details.

MODIFICATIONS

VERIFICATIONS DETAILLES & REVISIONS GENERALES

FICHE MATRICULE D'EQUIPEMENT

SUD AVIATION
AVION Type SE 3160 S

Identification du Matériel

Prise de Mesure

Marque: SUD AVIATION

Type: SE 3160 S

Etat de fabrication: M3

Garantie

Date de livraison: 1962

Plancher en bois: 300h de livraison (FV)

Etat de fabrication: 6 ans de garantie (FV)

Signature: [Signature]

La France, l'Italie et la Belgique ont construit conjointement un nouveau type d'hélicoptère : le PUMA SA 330 ; 12 hélicoptères de ce type ont été commandés par le Portugal.

En 1960-1961, des avions de transport du type Broussard Holste et Junker Jusz ont été achetés par le Portugal à la France, qui les utilisait auparavant dans ses colonies.

De 1960 à 1962, 20 avions de transport de type Nord-Atlas 2502 ont été achetés par le Portugal. 12 d'entre eux, livrés par « l'Union Aéronautique Transatlantique » ont été, pour la vente, aménagés en avions militaires. Les 8 autres ont été cédés par l'Allemagne.

20 avions de transport militaire, du type C 160 Transall, pouvant transporter 93 soldats ou 60 à 80 parachutistes, fabriqués en collaboration par « Nord-Aviation » et deux entreprises de l'Allemagne de l'Ouest, ont été fournis, entièrement équipés, ces dernières années au Portugal.

— Armée de terre

La France a fourni au Portugal un grand nombre de véhicules Panhard armés, du type A.M.L. H 60716, équipés de mortiers de 60 mm et de deux fusils mitrailleurs de 7,62 mm. Cette livraison a commencé en Guinée en 1966.

Du matériel de transport lourd provient des usines *Berliet*. Le montage est fait partiellement au Portugal.

Bases stratégiques

Elles justifient aux yeux de certains l'intervention de la France et de l'Occident. Sur sept bases étrangères au Portugal, la France possède la station de repérage des missiles sur l'île de Florès dans les Açores. Ouverte en 1965, cette base a exigé la construction par la France d'une route de 15 km, et l'agrandissement du port de Santa Cruz. Une unité hydro-électrique fait en outre travailler cent experts français.

On ignore les sommes versées par les Français au Portugal pour cette base, et le montant des investissements.

Signalons encore :

— Que les rencontres des militaires portugais et français semblent fréquentes. Ainsi :

« Une petite flotte française commandée par le vice-amiral La Haye a visité Lisbonne. Dans une déclaration publique, le vice-amiral a mis en relief l'étroite collaboration entre les deux marines française et portugaise. » (Diario de Lisboa - 26-1-1967).

« Le Portugal reçoit un soutien moral important. L'Etat-major a poursuivi un système de guérilla moderne, qui est considéré par les militaires américains, français et britanniques, comme parfait... Nous profitons non seulement des expériences françaises en Indochine et en Afrique du Nord, mais aussi des méthodes utilisées par l'Abwehr allemande contre les mouvements de résistance français et russe. » (Deutsche Tagespost - 4-8-1967. Interview du général Hermés de Araujo Oliveira)

« Les grandes puissances occidentales ont reconnu la valeur de la politique africaine du Portugal. » (Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Portugal. New York - 1969)

Enfin, en mai 1970, on apprenait la venue en Guinée Bissau, d'un attaché militaire français, en visite officielle, auprès de l'armée coloniale.

Les colonies portugaises n'ont pas seules en Afrique le privilège de ces livraisons, puisque malgré la décision en 1963 et en 1964 du Conseil de Sécurité sur l'embargo, la France livre en permanence des armes à l'Afrique du Sud, qui possède une centaine « d'Alouette », 30 hélicoptères « Super Frelon », 45 chasseurs

« Mirage », 3 sous-marins « Daphné » et une centaine de véhicules blindés français. Ces armements, utilisés pour maintenir en place le gouvernement de l'Apartheid, servent aussi directement la guerre coloniale du Portugal, puisque l'Afrique du Sud prête régulièrement armes et hommes au Portugal (en novembre 1969, par exemple, on signale en Angola, dans la région de Moxico, quatre compagnies sud-africaines de commandos avec hélicoptères, artillerie, bazookas).

Ces livraisons d'armes sont sans doute plus importantes que les estimations officielles ne peuvent le laisser apparaître. Elles se font en effet souvent d'une manière discrète et fragmentaire. La France livrant du matériel non monté au Portugal ou à l'Afrique du Sud, ou servant d'intermédiaire pour les industriels étrangers dont les gouvernements s'opposent à de telles ventes d'armes. Ainsi...

Nations Unies - 16 mars 1970 - Comité spécial de l'apartheid - A/AC - 115/L 285/ § I-C.

La France s'est abstenue lors des votes sur la résolution 282 (1970) du Conseil de Sécurité et sur la résolution 2624 (XXV) de l'assemblée générale... Il convient de rappeler qu'en 1967 le gouvernement sud-africain a commandé en France trois sous-marins de type « Daphné ». Le 24 juillet 1970, les autorités françaises ont officiellement remis, à la marine de guerre sud-africaine, le premier de ces sous-marins... Les équipages des trois sous-marins ont reçu une formation en France... le 12 février 1971 le bureau régional pour l'Afrique de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, à Lagos, aurait déclaré que des *négociations secrètes* se poursuivaient à Paris en vue de la livraison à l'Afrique du sud d'avions militaires français pour un montant de plus de 70 millions de livres sterling.

Dans son rapport du 20 mai 1970 au Comité Spécial, le rapporteur avait noté que l'appareil Transall C 160 que s'était procuré l'Afrique du Sud, avait été fabriqué grâce à une entente franco-allemande... certaines parties de l'appareil sont fabriquées soit en France soit en Allemagne... *l'Afrique du Sud serait parvenue à se faire livrer l'appareil par l'usine de montage française.*

Le 23 novembre 1970 plusieurs dirigeants de la Société Suisse Oerlikon-Buchle, ont comparu devant un tribunal de Lausanne sous l'accusation d'exportation illégale d'armes à destination de l'Afrique du Sud et de six autres pays. Il a été avancé qu'ils avaient fourni des armes à l'Afrique du Sud pour un montant total de 5,4 millions de Livres, notamment 28 canons jumelés anti-aériens de 35 mm et 216 000 obus et qu'ils s'étaient procurés *auprès de fonctionnaires du Ministère français de la Défense des certificats de destination attestant que ces armes avaient été vendues à la France pour être utilisées par l'armée française.*

C'est pourquoi le groupe de travail de l'O.U.A. (organisation de l'Unité Africaine) réuni à Dar Es Salam du 8 au 10 février 1971

pour délibérer sur les relations entre les pays et les entreprises non africaines et les régimes racistes et colonialistes de l'Afrique Australe, a conclu notamment que :

« ... la politique du gouvernement français a été d'empêcher tout débat sur cette question des ventes d'armes à l'Assemblée Nationale ainsi que d'empêcher la presse d'informer l'opinion publique française.

» ... il a été constaté que l'opinion publique française n'est pas très bien informée sur la vraie nature de l'apartheid et du colonialisme portugais, que les marchés sont gardés secrets par le gouvernement français.

» La façon dont le gouvernement français réussit à convaincre quelques pays africains francophones de ses bonnes intentions, a été aussi condamnée par le Comité.

» ... la France ignore les résolutions des Nations Unies relatives à la livraison d'armes au Portugal et n'impose aucune restriction sur l'utilisation des armes qu'elle livre.

» ... la France qui prétend être le champion des droits de l'homme, met en cause l'apartheid en le condamnant publiquement, alors même qu'elle déclare avoir le droit de vendre des armes à tout pays indépendant, y compris l'Afrique du Sud.

La situation à partir de ces quelques faits apparaît d'une façon claire : Le gouvernement français participe pleinement aux investissements colonialistes dans les « provinces d'outre-mer » du Portugal, et aide un petit pays à continuer une guerre coloniale qu'il ne pourrait seul assumer ; Ainsi il est complice d'une politique qui profite à quelques-uns et qui se fait aux dépens de deux peuples :

- Le peuple africain (angolais, mozambicain et guinéen) qui, les armes à la main, faute d'autre dialogue possible, lutte pour sa dignité et sa liberté — la guerre menée par le Portugal est une guerre coloniale classique, qu'inspirent les expériences françaises en Algérie et américaines au Viêt-nam — l'actuelle famine qui dépeuple les Iles du Cap Vert, l'utilisation massive des défoliants (vendus par les usines Bayer) en Angola où des centaines de milliers d'Africains quittent des terres rendues stériles pour des années, le bombardement des écoles des régions libérées au napalm à l'aide des « alouettes » françaises, sont là pour témoigner ;
- Le peuple portugais qui voit 50 % de son budget national consacré à une guerre sans issue et dont les hommes sont astreints à un service militaire de 4 ans. Les conditions de sous-développement portugais et le nombre des insoumis et des déserteurs prouvent qu'il s'agit-là de la politique d'un gouvernement et non d'un peuple.

Trois mouvements dirigent les luttes de libération dans les colonies portugaises : le M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola), le F.R.E.L.I.M.O. (Front de libération du Mozambique), le P.A.I.G.C. (Parti africain pour l'indépendance de Guinée et Cap Vert), *le passage en France de leurs dirigeants est interdit.*

Il est temps que ces questions soient posées publiquement : Quel est en Afrique le choix de la France et jusqu'à quel degré de compromission morale les ventes d'armes et les marchés vont-ils nous entraîner ?

Le gouvernement français qui jusqu'ici a soutenu le Portugal et l'Afrique du Sud se doit de reconsidérer sa position afin d'appliquer les décisions de l'O.N.U. qui déclarent :

« La situation tragique qui règne en Afrique Australe est d'autant plus déplorable qu'elle empoisonne les relations internationales et porte en elle la menace d'une haine raciale permanente.

» Le problème ne pourra être résolu tant que tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ne voudront pas oublier leurs intérêts économiques et autres et unir leurs efforts pour réaliser l'objectif commun. »

« L'O.N.U. et la décolonisation »
Service de l'information de l'O.N.U.
O.P.I./401 - avril 1970 - 5 M

AA-01-C1

0049

COMITE NATIONAL DE SOUTIEN
DE LA LUTTE DE LIBERATION
DANS LES COLONIES PORTUGAISES

6, rue Emile-Dubois — 75 - PARIS-XIV^e

C.C.P. Paris 74 10 33



0049
AA-01